



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Gérard HERRMANN	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Soutien aux clubs professionnels - SASP Stade Dijonnais - Aide complémentaire exceptionnelle - Avenant n°1**

Les dispositions combinées des articles L.113-2 et suivants et des articles R 113-1 et suivants du Code du sport autorisent les sociétés sportives professionnelles à recevoir des subventions publiques dès lors qu'elles exercent des missions d'intérêt général.

Les actions développées par la SASP Stade Dijonnais s'inscrivent dans ce cadre.

La Coupe du Monde de rugby qui s'est déroulée en France à l'automne 2023 ainsi que les résultats sportifs obtenus cette saison par l'équipe du Stade Dijonnais ont suscité un fort engouement autour de l'ovalie et du club d'une manière générale, ce sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Aussi, afin de répondre aux nombreuses sollicitations reçues de différents canaux par le club, il est proposé de modifier, par avenant ci-joint, la convention fixant les relations entretenues par Dijon métropole avec cette entité et de lui accorder au titre des missions d'intérêt général la somme de 213 700 €.

Le soutien financier apporté au bénéfice de la SASP Stade Dijonnais, par l'ensemble des collectivités territoriales, se conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau métropolitain du 14 décembre 2023 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général entre Dijon Métropole et la SASP Stade Dijonnais portant l'octroi d'une subvention à 213 700 € pour la saison 2023-2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2024.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	